

**JUSTICE** Il y a deux ans, l'affaire de Tarnac mettait en ébullition la police, la justice et les médias. Aujourd'hui, tous les inculpés sont libres, et les mensonges de Michèle Alliot-Marie et du procureur de Paris sont patents.

## Tarnac ou l'absurde manipulation



Le 11 novembre 2008, 150 policiers déboulent dans la ferme de Tarnac à la recherche de « terroristes ». ZCCOLAN/AFP

Le 11 novembre 2008 à l'aube, surgissant des bois où ils se planquaient depuis des heures, cent cinquante policiers et gendarmes, la plupart encagoulés, font irruption dans une ferme de Corrèze et procèdent à de nombreuses arrestations en prenant soin, en prime, de tout casser, alors que nulle résistance ne leur est opposée. À la même heure, une autre opération plus modeste est menée à Rouen et à Paris. L'affaire dite de Tarnac, du nom du village où s'est déroulé le raid policier à grand spectacle, commence comme un feuilleton télé et n'en finit plus, aujourd'hui, de se terminer comme un mauvais roman dont l'auteur cherche péniblement la chute. Dernier rebondissement : la requête en annulation de la procédure formulée par les avocats de la défense a été rejetée vendredi dernier (voir page suivante). Il reste des interpellations la mise en examen de neuf personnes accusées « d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « de destruction en réunion ». Une accusation impliquant de nombreuses années de prison. Julien, Yldune, Gabrielle, Manon,

Benjamin, Mathieu, Bertrand, Elsa et Aria sont pourtant aujourd'hui libres de leurs mouvements. Beaucoup sont de retour à Tarnac après un passage par la case détention provisoire, qu'ils ne sont pas près d'oublier, pas plus que la violence morale des interrogatoires souvent subie pendant les 96 heures de garde à vue que l'on réserve aux « terroristes ». Tous demeurent sous le coup d'une accusation qui fleure bon la manipulation, dont les éléments ont été complaisamment glissés aux journalistes (« sources proches de l'enquête ») par des policiers officiellement muets. Sauf sur le trottoir de l'immeuble de Levallois où cohabitent la sous-direction antiterroriste de la police et la direction centrale du renseignement intérieur.

**Deux heures après l'opération** du 11 novembre 2008, la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, annonce à la France que ses services ont arrêté la bande qui, quelques jours plus tôt, a tenté de saboter les TGV sur la voie Paris-Lille avec des crochets à béton. Action n'ayant provoqué que l'arrachage de quelques dizaines de mètres de caténaires et

beaucoup de retard sur la ligne. La ministre, brandissant triomphalement son trophée tout chaud de coupables très présumés, précise que les perquisitions chez ces militants de « l'ultra-gauche mowance arnarcho-autonome ont permis de trouver des écrits légitimant les attaques contre l'État. Ils ont adopté la méthode de la clandestinité, ils n'utilisent jamais de téléphones portables et résident dans des endroits où il est très difficile de mener des inquisitions sans se faire repérer. Ils se sont arrangés pour avoir dans le village de Tarnac des relations avec des gens qui pouvaient les prévenir de la présence d'étrangers ». Nicolas Sarkozy s'empresse d'en remettre une couche en se félicitant de la « mobilisation des forces de police et de gendarmerie dans cette enquête », et en complimentant la ministre. Il ne reste plus au procureur général de Paris, Jean-Claude Marin, qu'à apporter la petite touche destinée à susciter la mobilisation de la presse et la frousse rétrospective dans l'opinion publique : « Ils avaient choisi de s'appeler la "Cellule invisible" et revendiquent la lutte armée en France et à l'étranger, et sont armés

intellectuellement pour résister aux interrogatoires. Les preuves ne font pas défaut pour les confondre. » Il ajoute que la ferme du Goutailloux, où s'est déroulée l'opération Taiga, était « leur base arrière de rassemblement et d'endoctrinement ».

**Sciemment, comme la ministre** et les policiers, le procureur déformait la signature, « Comité invisible », d'un livre collectif publié au mois de mars 2007 aux éditions La Fabrique

**Avec cette pseudo « Cellule invisible », on dispose d'une appellation susceptible d'alimenter tous les fantasmes.**

et en vente libre depuis cette date : *L'insurrection qui vient*. Livre illico présenté comme la bible de ces nouveaux terroristes. Comme la police et le ministre de l'Intérieur,

le procureur accusait Julien Coupat d'avoir écrit le bouquin, présenté comme un brûlot révolutionnaire appelant à la lutte armée, et qui n'est en fait qu'une réflexion politico-philosophique plutôt fumeuse et inspirée du situationnisme. Pas de quoi lancer des hordes de révolutionnaires contre l'État français. Julien Coupat a toujours énergiquement nié être l'auteur de ce livre, dont l'éditeur, Éric Hazan, a affirmé qu'il avait été écrit par un collectif n'ayant pas demandé le moindre droit d'auteur.

**Avec cette pseudo « Cellule invisible »,** la ministre de l'Intérieur, la police, le juge antiterroriste chargé de l'insurrection, Thierry Fragnoli, les parlementaires de la majorité dans leurs interventions à l'Assemblée nationale et la plupart des journaux disposent alors d'une appellation et d'un titre susceptibles d'alimenter tous les fantasmes et toutes les peurs devant ces « jeunes bourgeois égarés », comme l'écrivent *le Figaro* et *le Parisien*. De quoi mettre en forme les rêves les plus fous de la ministre de l'Intérieur, obsédée par une ultra-gauche autonome n'existant que dans son imagination depuis son entrée en fonction en mai 2007. Cette obsession subliminale a tant contaminé ses services de police qu'ils ont fini par lui offrir la brochette de « terroristes » dont elle rêvait. Comme le

remarque M<sup>e</sup> Thierry Lévy, l'un des trois avocats des inculpés, « *c'était quasiment une commande de la ministre et du gouvernement* ». Une commande soigneusement élaborée en 2007 et en 2008, après qu'Alain Bauer, le consultant sécurité de la majorité, eut découvert *L'insurrection qui vient*, le livre que nul n'a jamais songé à interdire ou même à poursuivre. Alors que la police puis le procureur de Paris et le juge d'instruction ont bâti toutes leurs élucubrations sur ce qu'ils y ont lu. Thierry Fragnoli, jusqu'à la libération de Julien Coupat, le dernier à retrouver la liberté en mai 2009, lui posait des questions sur le livre pratiquement à chaque interrogatoire. Il ne lui restait que ce prétexte pour retenir son dernier gibier.

**Depuis le mois d'avril 2008**, les policiers avaient patiemment tissé leur toile autour de Julien et de ses amis, cherchant à accumuler les indices qui pourraient un jour les transformer en ces nouveaux ennemis de l'intérieur dont rêvait la ministre. Alors que ces jeunes n'avaient commis aucun délit, sinon exprimer des opinions et participer à des manifestations, ils étaient surveillés comme des malfaiteurs, l'objectif étant de « construire » une manipulation pour un moment politique opportun. Au point que la police avait bondi sur une information venue des États-Unis : Julien Coupat et Yldune Lévy avaient été signalés par le FBI pour avoir franchi la frontière américano-canadienne avec des passeports non conformes, c'est-à-dire non numérisés. En vacances, ils avaient fréquenté les milieux pacifistes américains. Ce qui incita les policiers français, jamais à court d'imagination, à rapprocher cet « incident » de l'explosion d'une minibombe devant le centre de recrutement de l'armée de Times Square à New York. Les journalistes furent informés de cette « coïncidence » mais on oublia, dans un premier temps, de préciser que Coupat avait quitté les États-Unis en janvier et que la bombe, sans faire de dégâts, avait explosé au printemps. Un symbole de la « construction » manipulatrice. Tous les « indices » relevés sont aussi peu fiables que la découverte annoncée d'un « carnet noir » découvert à Tarnac, carnet qui ne contenait que les listes de courses pour la ferme...

— Claude-Marie Vadrot

**Politis.fr**

Retrouvez le blog de Claude-Marie Vadrot sur [www.politis.fr](http://www.politis.fr)

Les avocats chargés de la défense des neuf accusés ont présenté en vain une requête en annulation de la procédure, entachée d'irrégularités et dépourvue de preuves.

## « La procédure aurait dû s'écrouler »

**L**e 22 octobre, à la demande des trois avocats chargés de la défense des inculpés dans l'affaire dite de Tarnac – William Bourdon, Thierry Lévy et Jérémie Assous –, s'est tenue une audience consacrée à l'examen d'une requête en annulation de toute la procédure. Elle a malheureusement été rejetée. Celle-ci se fondait sur le fait que les « indices » agités par la police ont été recueillis avant les interpellations au cours d'une enquête préliminaire pendant laquelle Julien Coupat et les autres ont fait l'objet d'une surveillance illégale. Surveillance ayant eu recours, aussi bien au domicile du jeune homme à Paris que dans la nature entourant la ferme de Tarnac, à une batterie de micros et de caméras de surveillance. « *De quoi provoquer l'écroulement de toute la procédure*, explique M<sup>e</sup> Assous. *Il y a désormais une enquête sur l'enquête alors que le juge d'instruction continue à instruire à charge sans avoir*

**Toute l'instruction montre que la version policière est incohérente. Il fallait un ennemi de l'intérieur, on en a fabriqué un.**

*réussi à faire apparaître le moindre élément sur les faits qui sont reprochés aux neuf inculpés. Toute l'enquête et toute l'instruction montrent que la version policière est incohérente. Il fallait un ennemi de l'intérieur, on en a fabriqué un. Des enquêteurs ont été envoyés partout en Europe, allant même en Autriche pour interroger la jeune fille au pair qui a travaillé chez Coupat, et ils n'ont jamais rien trouvé.* » Les interpellations, au printemps 2009, de membres des comités de soutien aux « neuf de Tarnac » ou l'arrestation brutale de la photographe Tessa Polak, « coupable » de transporter un stock du livre *L'insurrection qui vient* dans son coffre, n'ont apporté aucune nouvelle preuve. Le dossier des neuf inculpés reste vide.

**Même la fameuse filature** indiquant que Julien Coupat et son amie Yldune Lévy se trouvaient à proximité du lieu, près de Dhuisy, où les fers à béton ont été posés, paraît relever de l'affabulation des policiers : ceux-ci auraient, en fait, interrompu leur filature et remis un compte rendu inexact. « *La*



Thierry Lévy et William Bourdon, deux des avocats des neuf inculpés de Tarnac, estiment que les dossiers de leurs clients sont vides. GUAY/AFP

*police a menti*, explique M<sup>e</sup> Lévy. *Et même le témoignage sous X recueilli après les arrestations est désormais sujet à caution.* » En effet, la déposition « spontanée » recueillie dans une gendarmerie du Puy-de-Dôme le 14 novembre auprès de Jean-Hugues Bourgeois, le chevrier qui avait été victime d'incendie et de

### Une ferme communautaire

La ferme du Goutailloux à Tarnac (Corrèze), présentée comme le repaire de la « mouvance de l'ultra-gauche anarcho-libertaire », a été achetée, avec 40 hectares de terre, en 2002 par Julien Coupat et ses amis, mettant en commun leurs économies. Elle abrite une cinquantaine de personnes l'été et beaucoup moins l'hiver : des jeunes qui ont choisi de vivre différemment et de s'intégrer aux habitants du village. Si bien intégrés qu'ils ont repris et animent toujours, à la grande satisfaction de la mairie, l'épicerie du village, qui fait également bar, tabac et restaurant bon marché. De plus, ce commerce livre les gens qui le demandent à domicile. Ce qui explique certainement que les habitants de Tarnac aient été les premiers à constituer un comité de défense des jeunes inculpés avec l'appui de l'ancien maire communiste, et qu'ils affichent une grande méfiance envers les journalistes.

destructions de ses chèvres, a été démenti par son auteur, qui a fait état des pressions exercées sur lui. Il n'a confirmé qu'être allé de temps en temps à Tarnac et avoir sympathisé avec les occupants. « *Malheureusement*, explique M<sup>e</sup> Bourdon, *comme ni la police ni le ministère de l'Intérieur ne veulent reconnaître qu'ils se sont trompés et qu'ils ont trompé l'opinion publique, la procédure risque de durer encore longtemps.* »

**Le dossier des policiers et du juge** est d'autant plus vide que les accusations qu'ils portent, sans preuves, contre les inculpés n'apportent pas la moindre explication concernant les autres « attentats » qui ont eu lieu au début du mois de novembre. Aucune trace ADN, aucune empreinte, aucun document, aucun écrit n'ont été retrouvés qui permettraient, contrairement à ce qui fut proclamé lors des arrestations, de relier le « groupe des neuf » à l'incident de Dhuisy, par exemple. Et, des perquisitions, il ne reste, selon les affirmations de la police, que « *des documents précisant les heures de passage des trains, commune par commune, avec horaire de départ et d'arrivée dans les gares* », ce qui est le moins que l'on puisse attendre des documents publics de la SNCF. Vide, le dossier est révélateur d'un état d'esprit et d'un genre de manipulation qui, souligne M<sup>e</sup> Lévy, pourrait se reproduire d'ici à 2012.

— C.-M. V.